

Introduction

En ce début de troisième millénaire, marqué notamment par des bouleversements géopolitiques profonds, l'Union européenne et le monde arabe se retrouvent à un tournant de leur histoire. Du côté européen, la construction de l'Union européenne se poursuit et se renforce. En même temps qu'elle se consolide, l'Europe affirme aussi sa vocation à rassembler progressivement tous les pays du continent que la guerre froide avait divisés. S'agissant du monde arabe, on assiste aussi à une recomposition, suite notamment aux conséquences du 11 Septembre 2001 et à la guerre préventive menée par les États-Unis en Irak qui ont sérieusement ébranlé les fondations des timides groupements régionaux arabes comme l'Union du Maghreb arabe. En outre, les tensions du processus de paix au Proche-Orient qui marquent régulièrement l'actualité, ne font que souligner la nécessité d'un meilleur dialogue entre l'Europe et les pays arabes, riverains de la Méditerranée.

Le moment paraît donc favorable pour s'interroger sur cette relation multiséculaire entre Européens et Arabes.

Les relations entre les Arabes et les Européens sont d'abord des relations de voisinage et comme toutes les relations de voisinage, elles s'inscrivent dans le temps. Les relations spécifiques entre l'UE et les pays arabes résultent d'une conjonction de facteurs historiques, économiques et politiques. C'est en effet sur l'héritage des relations coloniales ou de la domination politique, qui ont lié plusieurs puissances européennes à la plupart des pays arabes, que se sont construits les rapports de l'Europe avec ses voisins de la Méditerranée.

La délimitation de cet espace appelle des précisions. De quelle Europe parlons-nous ? Pouvons-nous parler d'un monde arabe ? Selon Maxime Rodinson, appartiennent à l'ethnie, peuple ou nation arabe ceux qui parlent une variante de la langue arabe et considèrent que c'est leur langue naturelle, ceux qui regardent comme leur patrimoine, l'histoire et les traits culturels des Arabes, ceux qui revendiquent l'identité arabe ou une conscience d'arabité. Même si nous savons aussi que la civilisation arabe est une et plurielle à la fois. Civilisation née de contacts et d'apports, elle a géré et inventé un héritage où l'Islam occupe une part essentielle et qui s'est aussi souvent inscrit dans la continuité de civilisations antérieures. Le Parlement européen considère « que la notion d'arabité comprise en tant que ciment identitaire apparaît comme une caractéristique commune, et revendiquée comme telle, aux peuples et aux États d'une vaste zone géographique qui s'étend du Maghreb au golfe Persique en passant par le Machrek et le Proche-Orient »... C'est bien cette partie du monde qui fera l'objet de notre étude. L'Europe que nous allons évoquer se résume dans un premier temps aux puissances impérialistes, principaux acteurs dans le monde arabe après la chute de l'Empire ottoman, puis aux États membres de la Communauté européenne et de l'Union européenne.

Depuis le XVI^e siècle, les Européens sont présents sur tous les continents et ont organisé des colonies. Le phénomène prend une nouvelle ampleur dans le monde arabe dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. À partir de l'inauguration de Suez en 1869, l'Europe assure un contrôle de plus en plus étroit sur les régions arabes. Avant la Première Guerre mondiale, la domination sur le monde arabe semble donc sans partage. L'Europe est au faite de sa puissance et domine le monde.

En 1914, les relations entre l'Europe et le monde arabe sont à la croisée des chemins. L'Empire ottoman déclinant laisse entrevoir aux

peuples arabes alors soumis pour la plupart, un espoir de liberté. L'Europe, aux aguets depuis le XIX^e siècle, attend son heure et caresse le doux rêve de prendre possession des territoires ottomans. Ce malentendu, que les puissances occidentales veilleront à entretenir, est à l'origine de relations conflictuelles qui ne s'apaiseront qu'avec les indépendances et la construction européenne.

La Première Guerre mondiale marque un tournant. Après la chute de l'Empire ottoman, les puissances impérialistes se partagent sa dépouille et installent leur domination. On se mobilise au nom de la démocratie et de la liberté, les quatorze points de Wilson faisant valoir le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. L'Europe affronte l'émergence du nationalisme arabe et la naissance de la question de Palestine qu'elle a elle-même engendrée.

L'émancipation des anciennes colonies et la régression du rôle mondial de la France et de la Grande-Bretagne, notamment après l'épisode malheureux de Suez (1956) et la guerre d'Algérie (1954-1962) n'ont pas effacé la présence d'anciens partenaires dont le poids, certes réduit aujourd'hui, pèse tout de même sur leurs relations avec les pays arabes. Dès la signature du traité de Rome (1957), accélérée d'ailleurs par la crise de Suez, les relations particulières qui liaient certains pays de la CEE à des pays et territoires arabes, conduisent la Communauté à poser les premiers jalons d'une politique qui ne cesse d'évoluer.

Dès le début, la politique méditerranéenne et arabe de la CEE se place dans une perspective essentiellement économique. Même si, au cours des années 1980, la Méditerranée est perçue comme un espace géostratégique qui nécessite la mise en place d'une politique visant à mettre en œuvre une sécurité commune et globale, la coopération économique et commerciale constitue l'élément le plus concret de la présence de l'Europe dans le monde arabe. En effet, à travers

la Méditerranée, le monde arabe est d'abord une zone d'accès au potentiel énergétique du Moyen-Orient. Mais l'ouverture du dialogue euro-arabe à l'occasion de la première crise pétrolière cristallise le malentendu entre les deux interlocuteurs : les pays arabes souhaitent obtenir l'appui de la CEE dans le conflit euro-arabe tandis que les Neuf espèrent du dialogue la garantie d'un approvisionnement régulier en pétrole à des prix raisonnables.

Si le conflit qui oppose Israël aux États arabes est sans doute l'élément qui envenime le plus les relations entre l'UE et la Ligue arabe, il est important de souligner que c'est le conflit israélo-arabe qui pousse les Neuf à mettre en œuvre la Coopération Politique Européenne (CPE) dont le champ d'expérimentation sera précisément le conflit qui oppose Israël aux États arabes. Dès 1992, le Maghreb et le Moyen-Orient sont d'ailleurs identifiés comme étant deux zones d'action prioritaire de la PESC.

La politique méditerranéenne de l'UE est impliquée dans une dimension sécuritaire et cela à plus d'un titre. À la charnière de trois continents (Europe, Afrique et Asie), la Méditerranée constitue une zone traditionnelle de conflits où se déroulent aujourd'hui des stratégies dont l'enjeu dépasse l'échelle régionale. Les pays riverains de la Méditerranée n'y détiennent plus l'exclusivité de la présence militaire. L'Europe, autrefois puissance dominante de la Méditerranée, s'efface progressivement face à l'hégémonie grandissante de l'« hyperpuissance ». Même si l'UE s'efforce de constituer une sécurité européenne qui engloberait une dimension méditerranéenne et qui lui permettrait de surmonter les défis sécuritaires de ce XXI^e siècle.

Chapitre 1

Le monde arabe au début du XX^e siècle

En 1914, le monde arabe est sous domination ottomane. Dès le XVI^e siècle, en quelques campagnes militaires, les Turcs soumettent le monde arabe et ce durant quatre siècles. Cependant, après le brillant règne de Soliman le Magnifique, l'Empire s'affaiblit et pose à la diplomatie européenne la « question d'Orient ».

■ ■ I. L'Empire ottoman et le monde arabe

C'est sur les ruines de l'État seldjoukide d'Anatolie, puis sur celles de l'Empire byzantin que l'Empire ottoman s'est progressivement édifié. Il est devenu l'une des puissances majeures de l'Europe et du Proche-Orient et a longtemps menacé l'équilibre des puissances européennes. Tous les pays arabes, à l'exception du Maroc (avec qui il entretient cependant d'intenses relations diplomatiques), reconnaissent directement ou indirectement sa suzeraineté.

Dès le XVI^e siècle, le monde arabe devient donc une des composantes de l'Empire ottoman. La Syrie, la Palestine et l'Égypte, l'Irak, le Yémen (conquis en 1538, puis perdu en 1636) et une partie du Maghreb, d'Alger à Tripoli. Seul le Maroc restera indépendant.

Dans une certaine mesure, le monde arabe connaît une certaine unité comme au temps des califes omeyyades et abbassides. Sauf que les maîtres de ce nouvel empire ne sont pas des Arabes.

1. Un Empire multiethnique et multiconfessionnel

L'Empire ottoman est une mosaïque de peuples, de cultures et de religions. Turcs, Arabes, Tziganes, Berbères, Coptes, Grecs et Slaves notamment composent le peuplement du vaste territoire. La diversité est aussi religieuse. Si l'islam domine, les autres religions sont tolérées. L'Empire regroupe aussi bien des musulmans (sunnites, chiites) que des chrétiens (orthodoxes, catholiques, arméniens, monophysites) et des juifs (romaniotes, karaïtes, séfarades et ashkénazes).

Conformément à la tradition musulmane, les juifs et les chrétiens orthodoxes bénéficient du statut de protégés (dhimmis), qui leur permet d'avoir leurs propres tribunaux pour les affaires intérieures à leurs communautés (millets). S'ils payent un impôt de capitation supérieur à la dîme versée par les musulmans, ils ne subissent pas, comme sous Byzance, le joug d'une aristocratie (inexistante dans l'Empire ottoman). L'islamisation des populations européennes sous domination ottomane n'est importante qu'en Albanie et en Bosnie. Chrétiens et juifs participent à l'administration, à la vie intellectuelle et artistique.

Au XVI^e siècle, les Turcs expriment un vif intérêt pour la Méditerranée occidentale et le Maghreb.

2. Un monde arabe sous domination ottomane

Depuis les conquêtes du XVI^e siècle, l'ensemble du monde arabe est sous le contrôle de l'Empire ottoman. Le système administratif ottoman est celui d'un État centralisé autour d'un gouvernement appelé la Porte ou Sublime Porte. Le gouvernement est nommé par le sultan, souverain de l'empire.

À l'exception du Maroc et d'une partie de la Péninsule arabique, tous les pays de langue arabe ont été progressivement intégrés dans l'Empire ottoman, et certains le sont restés jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale. C'est la première fois qu'une dynastie musulmane

exerce aussi longtemps sa domination sur toute cette zone qui va d'Alger à La Mecque. L'empreinte ottomane est profonde, tant dans l'administration, l'urbanisme que dans la vie quotidienne.

Multiethnique et multiconfessionnel, à cheval sur les trois continents du Vieux Monde, l'Empire ottoman se considérait comme l'héritier autant du califat de Bagdad que de Rome et Byzance, c'est-à-dire comme un empire universel.

On compte environ 12 millions d'habitants arabes pour une population totale de 23 millions, au début du XIX^e siècle. Une proportion certainement supérieure à ce qu'elle était au XVII^e où les provinces non arabes étaient plus étendues. Les provinces arabes ont donc un poids important au sein de l'Empire ottoman, même s'il demeure symbolique.

Or, le peuple arabe, s'il est soumis à la porte, conserve un prestige immense aux yeux des Ottomans. Les Arabes sont le peuple qui a reçu la Révélation et dont la langue est celle du Coran. De nombreuses sources nous montrent la fierté des Ottomans de posséder des provinces arabes comme l'Égypte qui bénéficie, dans la tradition musulmane, d'une renommée prestigieuse mais surtout, les Villes saintes, La Mecque, Médine et Jérusalem.

De fait, les Turcs deviennent les gardiens des Lieux saints, les « serviteurs des deux sanctuaires » de La Mecque et de Médine. Il suffit aujourd'hui de se promener dans le Palais de Topkapi et de son musée pour contempler les vestiges de l'Islam, les reliques du prophète Muhammad. Mais cette situation ne les légitime pas aux yeux des populations arabes. Ils demeurent de singuliers étrangers : ils ne sont pas arabes et parlent le turc, non la langue du Prophète et du Coran. Le sultan ottoman est également perçu comme le sultan de roum, le sultan du pays des Byzantins.

3. Des statuts différents

L'Afrique du Nord

Les trois territoires connaissent des destins différents. La Porte rencontre de vives résistances, notamment berbères quant à l'imposition d'un ordre ottoman. La Tunisie connaît le même destin, avec le beylicat, tandis que le Maroc résiste au triple assaut, portugais, espagnol et Turc. La monarchie marocaine ne reconnaît pas le calife de Constantinople. Le souverain marocain est lui-même le chef religieux car une généalogie rattache directement les sultans au prophète. En Algérie, le dey est désigné par la milice turque, il nomme les beys (Oran, Titteri, Constantine) qui lèvent l'impôt dans leur province. La Tunisie devint une province de l'Empire ottoman. Après quelques années d'une administration turque, son gouvernement est confié à un dey (1590), puis à un bey.

Cette domination perdure jusqu'à la fin du XIX^e siècle. En 1881, la France lance une expédition punitive qui débouche sur un traité de protectorat (12 mai 1881).

Le sultan ne joue aucun rôle dans la désignation du souverain. Ni l'Algérie ni la Tunisie ne paient un tribut et le dey d'Alger comme le bey de Tunis traite librement avec les puissances étrangères. Cependant, la prière du vendredi est prononcée au nom du sultan de Constantinople.

L'Égypte

Depuis la conquête par les troupes du sultan ottoman Sélim I^{er} en 1517, l'Égypte est une province turque. L'Égypte demeure sous la suzeraineté de l'Empire ottoman jusqu'à son démembrement. En réalité, les Turcs n'exercent un contrôle réel sur le pays que durant

une période très brève. L'Égypte est quasi autonome, tout en gardant un lien distant avec la domination ottomane. Le pays est gouvernée par un Pacha nommé chaque année par la sublime Porte.

Malgré la fin de la domination officielle des Mamelouks, ces derniers gardent l'autorité leur permettant de rester les souverains réels de l'Égypte.

L'anarchie, les épidémies de peste et des famines favorisent l'influence des Européens (Français, Russes et Britanniques). La rivalité entre Français et Britanniques motive l'occupation du pays en 1798 par l'armée française conduite par Bonaparte, jusqu'en 1801. Ces trois années d'occupation française ouvrent cependant une ère de modernisation de l'Égypte. L'administration et les finances sont réorganisées sur le modèle européen, les infrastructures sont renouvelées...

En outre, les conquêtes de Muhammad Ali (Arabie, Syrie), pacha d'Égypte depuis 1805, inquiète les puissances européennes. Il entend contrôler toutes les régions arabes. Muhammad Ali entre en conflit avec l'autorité ottomane et en 1841, par le traité de Londres, l'Égypte obtient un statut de province autonome tout en demeurant sous l'autorité formelle du sultan. Après la mort de Muhammad Ali en 1849, l'Égypte subit de plus en plus l'influence européenne. Les guerres et les grands travaux ont grevé le budget de l'État. Les dirigeants égyptiens se lancent dans la modernisation du pays, sur un modèle européen. Cette période est marquée notamment par la construction du canal de Suez, projet pharaonique, inauguré en 1869.

En 1882, la révolte menée par Ourabi Pacha, qui entraîne des persécutions contre les coptes, tenus pour complices des Britanniques, sert de prétexte à l'occupation militaire du pays par ces derniers. L'occupation militaire de l'Égypte par les Britanniques en 1882 ne modifie pas le statut administratif de l'Égypte ; le représentant de Londres en Égypte ne porte que le titre de consul. Le pays demeure

suzerain du sultan ottoman mais l'influence de la Grande-Bretagne est déterminante. La présence britannique a pour conséquence de renforcer le nationalisme égyptien et des partis nationalistes apparaissent au début du siècle pour réclamer le départ des Britanniques. À la veille de la guerre, le personnage le plus emblématique est Saad Zaghloul, membre dirigeant du Parti National.

La péninsule arabique

Dès le XVI^e siècle, l'Empire ottoman étend sa domination sur une grande partie de la péninsule. Le Nadjd est alors constitué d'une mosaïque de cités rivales, gouvernées par des seigneurs.

Les régions arabes de la Péninsule arabique restent cependant très largement insoumises à l'autorité de la Porte, sauf le Hedjaz où se trouvent les villes saintes de l'Islam, la Mecque et Médine. Le Chérif de la Mecque est à la tête du Hedjaz.

L'ouverture du canal de Suez permet aux Ottomans de dépêcher des soldats dans la région et de mater les résistances. Les émirs locaux de la Péninsule sont investis du titre de gouverneur en échange de la reconnaissance de la souveraineté ottomane.

La dynastie saoudienne unifie l'Arabie centrale au XVIII^e siècle et s'impose sur les émirats du Golfe. Le soutien des Britanniques est capital pour reconstituer l'ancien État des Saoudiens. En 1913, Ibn Saud s'empare de la région côtière du Hasa sur le golfe Persique, très riche en pétrole.

■ ■ II. L'influence de l'Europe dans l'Empire ottoman

1. Les capitulations : prélude à l'intervention des puissances européennes

Les relations entre l'Empire ottoman et l'Europe sont anciennes. Depuis le XVI^e siècle, l'Empire ottoman est lié par des traités avec les principales puissances européennes, les capitulations. Au sens large, les capitulations sont des traités qui garantissent aux sujets chrétiens, qui résident temporairement ou de façon permanente dans les pays dits « hors chrétienté », notamment dans les pays musulmans, le droit d'être soustraits aux autorités locales et de relever de leurs autorités nationales, représentées par les agents diplomatiques et les consuls.

Même si des villes italiennes comme Gênes ou Amalfi ont obtenu très tôt certaines concessions de la part des Ottomans, c'est la France qui obtient la première capitulation en 1535. Elle se rattache à l'alliance conclue par François I^{er} avec Soliman le Magnifique, alliance qui choqua profondément le monde chrétien.

Cette capitulation de 1535 servira de base à toutes celles conclues entre 1535 et 1740, époque de la dernière capitulation. À la suite de la France, d'autres États de l'Europe obtiennent des concessions analogues à celles de la France. La situation des étrangers dans l'Empire ottoman est ainsi devenue identique, quelle que soit la puissance dont ils relèvent.

Ces traités prévoient des tarifs douaniers préférentiels ainsi qu'un droit de protection consulaire sur les ressortissants européens. Le contrôle des tarifs douaniers échappe donc totalement aux Ottomans.

Les Capitulations sont donc des privilèges destinés à favoriser le commerce. Mais ils deviennent très vite insupportables avec la domination économique des intérêts étrangers.